

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2016
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 06 décembre 2016 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27
présents : 26 - pouvoirs : 1 - votants : 27

M. FOREST est élu secrétaire de séance.

Les questions suivantes ont été étudiées :

JEUNESSE

Centre d'animation du Pays Dunois :

Présentation du projet d'animation de la vie locale : Intervention du Centre d'Animation du Pays Dunois

Le Président du CAPD et la directrice présente aux conseillers à partir du document synthétique qui leur a été distribué, le projet social global de l'association.

Le Président présente la méthodologie de travail puis passe la parole à la directrice qui présente le diagnostic et les problématiques du territoire ainsi que l'arbre à objectifs présentant les valeurs, les orientations et les objectifs stratégiques et opérationnels. Elle donne ensuite le plan d'action pour les trois années à venir.

Ils expliquent que de nombreuses réunions publiques, entretiens... ont eu lieu avec notamment 15 communes, 7 réunions de conseil d'administration, et un conseil d'administration avec les salariés de l'association.

Ils rappellent que le DLA a permis d'avoir une prestation de Pascal Desfarges, spécialiste des tiers lieux sur 4 jours, qui a aidé à la réalisation du projet.

Subvention FEDER d'un poste d'animateur au CAPD : fléchage de la subvention CCPD

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de flécher une partie de la subvention annuelle versée au CAPD sur le poste d'animateur-concierge du Tiers Lieu, ceci afin que le CAPD puisse aussi bénéficier de la subvention de l'Europe au taux de 60 % (fonds FEDER) sur une période de 3 ans.

Cette subvention devant être fléchée sur 3 ans, la convention d'objectifs avec le CAPD sera signée pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Demande du collège pour prise en charge du transport des élèves pour la journée d'intégration des CM2

Madame la Principale du collège de Dun le Palestel a sollicité la Communauté de Communes pour prendre en charge les frais de transport des enfants de CM2 des écoles de Naillat, St Sébastien, La Celle Dunoise et Maison Feyne pour la journée d'intégration en avril 2017. Le conseil accepte cette prise en charge de cette dépense.

FINANCIER

Fonds de concours :

Délibérations d'attribution

Le Président explique que le conseil doit délibérer sur 7 dossiers.

Après étude des dossiers, compte tenu des autres financements sollicités par les communes, le conseil communautaire décide d'attribuer les fonds de concours suivants, qui respectent 2 principes : maxi 20 % du coût de l'opération représentant au maximum 50 % du reste à charge de la commune.

Sagnat : 16 446.91 € pour des travaux de réhabilitation d'un logement au 1^{er} étage du bâtiment mairie (sur un coût total de travaux de 82 234.53 €)

Crozant : 29 462.84 € pour la construction d'un atelier communal (sur un coût total de travaux de 147 314.22 €)

Colondannes : 26 552.05 € pour la transformation d'un immeuble en logement (sur un coût total de travaux de 132 760.26 €)

Naillat : 21 347.55 € pour des travaux de réaménagement de la cantine scolaire (sur un coût total de travaux de 106 737.77 €)

Naillat : 7 319.05 € pour des travaux de rénovation d'un logement (sur un coût total de travaux de 36 595.24 €)

Chambon Ste Croix : 10 491.16 € pour des travaux de réfection et de mise en accessibilité de la mairie (sur un coût total de travaux de 52 455.79 €)

La Chapelle Baloue : 7 564.82 € pour des travaux de rénovation du logement de la boulangerie (sur un coût total de travaux de 37 824.09 €)

Décision de principe

Le Président explique que 2 communes ont présenté une demande de fonds de concours pour des projets susceptibles d'être acceptés, à partir d'une estimation des dépenses par un maître d'œuvre. Ces deux projets ne sont pas suffisamment avancés et il n'est aujourd'hui possible que de donner un avis de principe

Chéniers : antenne MSAP, logement épicerie

Le projet s'articule autour de 3 bâtiments communaux mitoyens : une ancienne maison d'habitation inoccupée, un local commercial et son logement et un bâtiment composé de l'Agence Postale, la bibliothèque, un point presse et un point d'information touristique. Le projet prévoit la réhabilitation des bâtiments pour accueillir, un logement, l'épicerie, et une antenne MSAP (agence postale, bibliothèque, point touristique, salle de consultation médicale...). Le budget prévisionnel actuel est de 490 430.00 € HT.

Projet Fresselines : boucherie

La commune de Fresselines souhaite construire une nouvelle boucherie, les locaux actuels n'étant plus aux normes. Le projet s'élève à hauteur de 233 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe de versement d'un fonds de concours à ces deux communes avec un plafond de 100 000 € et respect des 2 principes « maxi 20 % du coût de l'opération représentant au maximum 50 % du reste à charge de la commune ».

L'attribution de ces fonds de concours pourra intervenir dès lors que les projets auront connu un début d'exécution.

PATRIMOINE

Acquisition du bâtiment de l'ancienne gare : modification de la délibération du 21 novembre 2016.

L'avis du Domaine ayant servi de référence à la fixation du prix de vente datant de plus d'un an, il a dû être actualisé, suite à observation de la Préfecture La nouvelle estimation s'élève à 102 300 €. Le conseil communautaire à l'unanimité annule la délibération du 21 novembre et décide de l'acquisition à ce montant, sous réserve de l'accord du conseil municipal de Dun le Palestel

Tennis couvert : Le conseil communautaire, à l'unanimité décide le retrait de la délibération du 21 novembre 2016 décidant de la cession à l'euro symbolique, suite à observation de la Préfecture qui indique que cette décision sera du ressort de la future intercommunalité.

ECONOMIE

Parc d'activités de Chabannes : Présentation d'un nouveau projet d'installation

Hélène Faivre, Vice-présidente en charge du domaine économique présente au conseil un projet d'implantation dans le parc d'activités de Chabannes.

Après étude, le conseil considère qu'il n'a pas assez d'éléments pour prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

Futur périmètre intercommunal : le point sur le recours

Le Président informe le conseil que l'avocat a réalisé son mémoire pour le référé suspension ainsi que la Préfecture. Le jugement aura lieu mercredi 14 décembre au TA de Limoges.

Situation de l'entreprise GM&S Industrie

Face à la situation dramatique de l'entreprise GM&S Industrie de La Souterraine avec menace de liquidation judiciaire et la perte de 283 emplois qui en découlera, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'adresser aux constructeurs, au ministre de l'Industrie, au Préfet de Région, au Président de la Nouvelle Aquitaine, une lettre d'alerte sollicitant l'organisation en urgence d'une table ronde avec les services de l'Etat et les donneurs d'ordre historiques Renault et PSA.